

Communiqué

COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2010

Saint-Denis, le 29 avril 2011

La Banque de la Réunion annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers son rapport financier annuel au 31 décembre 2010.

Le rapport financier annuel peut être consulté sur le site internet de la société à l'adresse www.banquedelareunion.fr dans la rubrique « Votre banque ».

Conformément aux articles 222-3 et 222-9 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce rapport inclut :

- l'information normalisée relative au montant des honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- le rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.